

SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

PRÉPAREZ UN PLAN D'ÉVACUATION ET METTEZ TOUTE LA FAMILLE AU COURANT

Identifiez toutes les voies de sorties :

- Affichez votre plan là où tous les membres de la famille peuvent le voir.
- En famille, faites souvent des exercices d'incendie.

Règles d'évacuation :

- Accroupissez-vous (il fait moins chaud près du sol).
- Respirez à petits coups – et couvrez-vous le visage avec un linge humide.
- Évitez la chaleur excessive et la fumée. Tâchez les portes avant de les ouvrir : si elles sont chaudes, ne les ouvrez pas.
- Ne laissez pas de portes ou de fenêtres ouvertes, cela propage l'incendie.
- Prévoyez un point de rassemblement à l'extérieur. Êtes-vous tous sortis?
- Ne retournez pas dans un bâtiment en feu.

EN CAS D'INCENDIE :

D'abord – gardez votre sang-froid. Restez calme. Évaluez rapidement la situation.

Ensuite – mettez toute la famille hors de danger.

et enfin - appelez le service d'incendie – utilisez le téléphone d'un voisin si l'incendie est trop grave ou menaçant.

- Quand vous appelez :**
- parlez lentement et distinctement
 - indiquez l'adresse
 - décrivez la gravité de l'incendie
 - attendez ensuite qu'on vous pose des questions

ACCÈS DE VÉHICULES D'URGENCE SUR LES CHEMINS OU ENTRÉES PRIVÉES

(délais et retards dans l'intervention)

Pour ce qui est des chemins privés ou entrées privées, il est essentiel de vous assurer que les arbres soient émondés à une hauteur minimum de 4 mètres et une largeur minimum de 5 mètres. Ceci garantira une réponse rapide et assurera le passage des véhicules d'urgence sans les abîmer. Ce sont des équipements très dispendieux.

ADRESSES CIVIQUES – RAPPEL IMPORTANT

UNE ADRESSE PEUT VOUS SAUVER LA VIE

N'oubliez pas que l'adresse civique de votre propriété se doit d'être en évidence et visible de la rue (à surveiller lorsqu'il y a accumulation de neige), tant le jour que la nuit, ceci afin de permettre aux services d'urgence de répondre rapidement à ces demandes. *Imaginez les intervenants qui répondent à votre appel d'urgence et qui doivent chercher pour trouver votre lieu de résidence. Que ce soit le service de la protection des incendies, les services ambulatoires ou la Sûreté du Québec, le temps perdu pour chercher peut coûter de précieuses secondes et dans certains cas la vie. Cela permet d'accroître la rapidité et la précision des services d'urgences. Pour mieux comprendre l'importance de ce geste, voici quelques exemples de situations concrètes auxquelles vous pourriez être confrontés et qui nécessiteraient une intervention rapide.*

- Un individu pénètre par une fenêtre de votre domicile ... Quelle est votre adresse ? ...
- Un membre de votre famille se blesse par accident ... Quelle est votre adresse ? ...
- Un de vos enfants tombe dans la piscine ... Quelle est votre adresse ? ...
- Un incendie se déclare à l'intérieur de votre résidence ... Quelle est votre adresse ? ...

EXIGENCES DEMANDÉES – POMPIERS À TEMPS PARTIEL

La maîtrise d'un feu se joue dès les premières minutes. C'est pourquoi, en matière d'incendie, chaque minute compte et permet de sauver des vies et des biens inestimables. La municipalité a à l'occasion besoin de pompiers à temps partiel travaillant dans les environs et qui pourront se joindre sans délai à l'équipe actuelle en cas de feu important ou de manque d'effectif. Le défi vous intéresse? Vous devez rencontrer les conditions suivantes :

1. s'engager à suivre la formation selon les modalités et les délais prévus par le service;
2. posséder un permis de conduire classe 4A;
3. faire preuve d'une grande disponibilité.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la :
Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard, service de Sécurité des incendies
1881 chemin du Village, Saint-Adolphe d'Howard (Québec) J0T 2B0
courriel : pompier@stadolphedhoward.qc.ca / télécopieur : 819-327-3574